



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **5**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **24**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 29 janvier 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à François LENHARD,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h55**

Secrétaire : **Magalie PIAT**

FINANCES

DL.20.002 - Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Ville

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales, le maire doit, chaque année, présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Conformément au même article du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2018 sont précisément définies dans le rapport de synthèse annexé à la présente délibération, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2020 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Locales Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires d'Ingré annexée à cette délibération,

Après présentation en commissions « Finances – Ressources Humaines » du 6 janvier 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte qu'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 a eu lieu et sur la base du rapport annexé à la délibération,

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON)**, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le

05 FEV. 2020

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **07 FEV. 2020**
Publication le : **07 FEV. 2020**
Notification le : **07 FEV. 2020**

Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DL-20-002

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-02-07T15-01-56.00 (MI221755634)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20200205-DL-20-002-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Débat d'Orientation Budgétaire - Budget Ville

Date de décision : 05/02/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Débats d'orientation budgétaire.

Acte : DL.20.002-FIN-Débat d'Orientation Budgétaire.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/02/20 à 15:01

Date 07/02/20 à 15:01

Date 07/02/20 à 15:13

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie